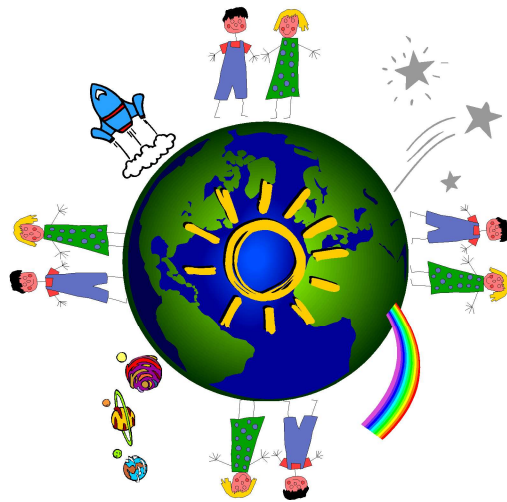


Régie Interne

CPE l'Univers des Bambinos Universe ECC



Révisé: août 2019

Le document "RÉGIE INTERNE " du **CPE L'UNIVERS DES BAMBINOS** comporte les politiques d'opération et les règles de fonctionnement pour les installations de Luskville et de Shawville. Ces règles et politiques ont pour but de favoriser la mise en place d'un environnement de garde de qualité pour tous les enfants qui reçoivent des services de garde du CPE.

L'énoncé de mission du CPE se base sur la conviction que chaque enfant est un être unique, ayant tout le potentiel de s'accomplir comme individu. Notre CPE s'engage à offrir à tous les enfants des services de garde de qualité favorisant leur épanouissement global.

Installation de Luskville

Capacité de 39 places
1955, ch. de la Montagne
Luskville (Qué)
Tel : 819-455-9697 poste 1
Fax : 819-455-1027

Installation de Shawville

Capacité de 36 places
316, Argue Crescent
Shawville (Qué)
Tel : 819-647-6412 poste 2
Fax : 819-647-6408

Régie Interne Index

PAGE 3	INDEX
PAGE 4-6	POLITIQUE D'ADMISSION <ul style="list-style-type: none">▪ Clientèle▪ Demande de service▪ Traitement des demandes▪ Procédures d'inscription▪ Entente de service et période d'essai▪ Cessation de l'entente de service (contrat)▪ Horaire▪ Calendrier de fermeture du CPE▪ Tarification▪ Frais additionnel et retard▪ Mode de paiement
PAGE 7	MATÉRIELS ET ÉLÉMENTS APPORTÉS DE LA MAISON <ul style="list-style-type: none">▪ Matériels fournis par les parents pour les poupons▪ Matériels fournis par les parents pour les 18 mois et plus▪ Jouets et friandises apportés de la maison
PAGE 8-12	POLITIQUE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ <ul style="list-style-type: none">▪ Médicaments▪ Diverses mesures de sécurité▪ Crème Solaire▪ Politique d'exclusion▪ Mesure d'urgence santé▪ Gestion des plaintes
PAGE 13	HORAIRE TYPIQUE
PAGE 14	HORAIRE TYPIQUE POUpons
PAGE 15	PROGRAMME ÉDUCATIF- CPE L'UNIVERS DES BAMBINOS

POLITIQUE D'ADMISSION

Clientèle

Les installations de Luskville et de Shawville accueillent des enfants âgés entre 6 mois et 59 mois à temps plein et à temps partiel.

Demande de service

Le parent doit communiquer avec la place 0-5 ans pour inscrire leur enfant sur la liste d'attente du CPE, soit par leur site web www.laplace0-5.com ou par téléphone 1-844-270-5055.

Traitement des demandes

Les demandes sont traitées en ordre de priorité suivante :

- a. Le parent dont l'enfant est déjà en service de garde et qui demande une augmentation du nombre de jours de fréquentation;
- b. Le parent dont au moins un autre enfant fréquente régulièrement le service de garde;
- c. Les employés permanents du CPE; Leur enfant peut avoir accès aux 2 installations indépendamment de son lieu de travail.
- d. Le parent dont son enfant fréquentait le service de garde et son contrat s'est terminé dû au manque de place au permis du CPE.
- e. Le parent sur la liste d'attente selon l'ordre chronologique de la demande et la disponibilité des places dans le groupe d'accueil de l'enfant.
- f. Le CPE a un protocole CPE-CISSO, donc, nous avons 1.5 places subventionnés et réservés pour des enfants référer et suivi par le CLSC.

Procédures d'inscription

Le parent doit compléter les documents suivants :

- Fiche d'inscription de l'enfant
- Fiche de vaccination
- Protocole d'administration des médicaments
- Demande de place à contribution réduite
- Preuve de résidence du Québec
- Certificat de naissance, parents et enfants obligatoires
- Entente de service
- Entente de service concernant les sorties
- Autorisation de prélèvement bancaire
- Lettre de confirmation – La place 0-5 ans

Entente de service et période d'essai

Le CPE et le parent signent une entente quant au service offert. Cette entente est prise lors de l'inscription. L'entente est résiliable en tout temps par le parent selon les dispositions de la *Loi sur la Protection du consommateur*. L'entente comporte une période d'essai pour s'assurer que l'enfant s'adapte bien au milieu de garde. Un délai d'un mois est accordé pour favoriser l'adaptation de l'enfant au service de garde. Après cette période et dans l'intérêt de l'enfant, la direction du CPE et le parent peuvent mettre fin à l'entente de service si l'enfant ne s'adapte pas à l'environnement de garde.

Cessation de l'entente de service (contrat)

Le parent peut mettre fin en tout temps à l'entente signée avec le service de garde. Nous demandons cependant que le parent nous donne un préavis de deux semaines avant de retirer l'enfant du service de garde. Dans un même ordre, le CPE peut mettre fin à l'entente pour des raisons jugées sérieuses comme :

- non paiement des contributions par les parents;
- longue absence non motivée de l'enfant;
- problème de comportement de l'enfant;
- problème de comportement du parent;
- non respect des règlements intérieurs par le parent.

Le CPE donnera un préavis de deux semaines aux parents avant de mettre fin à l'entente de service. Le CPE a le droit d'exiger une pénalité qui représente la moins élevée des sommes suivantes : 50\$ ou 10% du prix des services prévus au contrat qui n'ont pas été fournis.

Horaire

Les heures de service sont de 6h30 à 17h30 du lundi au vendredi et les heures d'ouverture des installations de Luskville et de Shawville sont de 7h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Veuillez téléphoner au 455-9697 poste 1 pour Luskville et au 647-6412 poste 2 pour Shawville avant 9h00 si votre enfant sera absent pour la journée ou s'il arrivera plus tard qu'à l'heure habituelle.

Calendrier de fermeture du CPE

Le centre de la petite enfance l'Univers des Bambinos est fermés lors des congés fériés suivants :

- La veille du Jour de l'An (31 décembre)
- Le jour de l'An (1^{er} janvier)
- Le lendemain du jour de l'An (2 janvier)
- Le vendredi saint
- Le lundi de Pâques
- La Fête de la Reine (mai)
- Le Saint-Jean Baptiste (24 juin)
- La Fête du Canada (1^{er} juillet)
- La Fête du travail
- L'Action de grâce (octobre)
- La veille de Noël (24 décembre)
- Le Jour de Noël (25 décembre)
- Le lendemain de Noël (le 26 décembre)

Tel que convenu dans l'entente de service, les parents doivent s'acquitter des frais de garde lors de ces journées de fermeture. Les six congés fériés pendant la période des fêtes (Noël et Jour de l'An) seront mis ensemble pour un congé consécutive.

Tarifification

Frais de garde et règles de paiement

Tous les parents résidents du Québec sont admissibles au programme à contribution réduite et ce, le tarif en vigueur selon le Ministère de la Famille pour les enfants âgés de 6 à 59 mois. Les frais de garde sont payables selon le nombre de jours réservés pour l'enfant au service de garde. **Ainsi, les frais de garde sont payables lors des jours d'absence de l'enfant (maladie, vacances des parents).** Il en est de même pour les journées où le service de garde n'accepterait pas de recevoir l'enfant à cause de son état de santé. Comme mentionné plus haut, les frais de garde sont aussi payables lors de la fermeture du service de garde pour les congés fériés.

Frais additionnels et retard

Des frais additionnels par enfant pourraient être demandés au parent lors d'activités spéciales, ou des sorties éducatives.

Des frais seront exigés dans le cas où le parent viendrait chercher son enfant après les heures de fermeture du service de garde. Les installations de Luskville et de Shawville ferment leurs portes à 17h30. Les retards occasionnent malheureusement du temps supplémentaire pour notre personnel. Des frais de \$5.00 par tranche de 5 minutes de retard par enfant sont exigés du parent. De plus, le CPE peut demander un frais de 5\$ par jour par enfant s'il dépasse 10 heures de garde par jour. Un contrat doit être signé à cet effet.

Mode de paiement

Les frais de garde sont payables à tous les **deux jeudis**. Les frais de garde sont payables uniquement par **prélèvement bancaire**. Les parents autorisent les prélèvements en signant les fiches de présence à tous les mois.

Le service de garde ne fait pas de crédit. Si le prélèvement est refusé (NSF), des frais de \$25.00 par semaine seront exigés aux parents pour le retard de paiement. Ce paiement doit être payé en argent comptant. La direction du CPE se réserve le droit de refuser d'offrir les services de garde au parent accusant un retard de paiement de plus de 3 fois par année.

MATÉRIELS ET ÉLÉMENTS APPORTÉS DE LA MAISON

Matériels fournis par les parents pour les poupons

Les articles suivants sont nécessaires pour le bien être de votre enfant au service de garde :

Pour les poupons :

- Photo de l'enfant
- Lait maternisé pour les enfants qui ne consomment pas le lait ordinaire
- Biberons et/ou verre à bec
- Purées en pot (jusqu'à ce que l'enfant puisse manger la même nourriture que les autres enfants)
- Une suce qui restera à la pouponnière (s'il y a lieu)
- Une couverture pour la sieste (doudou de l'enfant)
- Des vêtements de rechange
- Des souliers pour l'intérieur avec semelles qui ne marquent pas le plancher, et qui resteront au CPE.
- Couches jetables, culottes d'entraînement
- Piqué plastifié pour le changement de couche (Luskville)
- Crème à base d'oxyde de zinc pour le siège

Tous ces articles doivent être identifiés au nom de l'enfant.

À cause des risques d'allergies, il est important que l'introduction de nouveaux aliments dans la diète des poupons se fasse d'abord à la maison.

Matériels fournis par les parents pour les enfants de 18 mois et plus

Pour les enfants de plus de 18 mois :

- Photo de l'enfant
- Des vêtements de rechange
- Des souliers pour l'intérieur avec semelles blanches
- Une couverture pour la sieste (doudou de l'enfant)
- Couches
- Culottes d'entraînement si besoin

Tous les articles doivent être identifiés au nom de l'enfant.

Le CPE n'est pas responsable des objets ou autres qui sont perdus, détruits ou autres.

Jouets et friandises apportés de la maison

Le CPE ne favorise pas que l'enfant apporte des jouets de la maison au service de garde, sauf pour une journée « spéciale » spécifique à cet effet. Les friandises, gommages à mâcher, les bonbons sont aussi interdits au service de garde. Lors des occasions spéciales les enfants peuvent apporter des friandises pour les autres enfants à la garderie. Les friandises seront envoyées à la maison et le parent doit faire le tri. L'enfant peut cependant apporter un objet (doudou, oursin) de la maison qu'il affectionne et pouvant l'aider à relaxer lors de la période de la sieste.

POLITIQUES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

Médicaments

Le CPE est régi par les normes et règlements du MFA. Le Ministère a émis un règlement sur l'administration et l'entreposage des médicaments en CPE auquel se conforme le CPE. Dans ce règlement, le Ministère entend par médicament « tout produit servant au traitement préventif » -tel que stipulé dans la loi sur les produits pharmaceutiques. Aucun médicament ne peut être administré au centre sans autorisation écrite du titulaire de l'autorité parental, du gardien de droit de l'enfant ou de la personne qui s'est vue confier la garde de fait par l'un d'eux et d'un médecin membre de la corporation professionnelle des médecins du Québec ou du Collège des médecins de l'Ontario.

Si l'enfant doit prendre un médicament, il est préférable de choisir un médicament dont la posologie évite l'administration durant son séjour au CPE. Si cela est impossible, assurez-vous de fournir le médicament au CPE avec l'étiquette de la pharmacie portant le nom de l'enfant, le nom du médicament, la date d'expiration, le nom du médecin, la posologie, et la durée du traitement (s'il y a lieu). Lorsque possible, demandez au pharmacien de vous fournir deux flacons (un pour la maison, un pour le CPE), afin d'éviter les va-et-vient de médicaments entre la maison et le centre ainsi que les oublis.

Les directives d'administration du médicament seront notées par le parent sur un formulaire du CPE conçu à cet effet. Après avoir donné le médicament, la personne responsable remplira le formulaire de registre de médicaments.

La seule exception à cette règle est l'administration d'acéminatophène, il existe un protocole réglementé entre le centre et les parents.

En ce qui a trait à la crème solaire, les gouttes nasales salines, solution oral d'hydratation et crème pour le siège à base d'oxyde de zinc, il faudra une autorisation écrite du parent.

Les médicaments homéopathiques ne peuvent être administrés à moins d'être prescrits par un médecin. Les médicaments sont gardés hors de la portée des enfants et sous-clés dans la pouponnière. Il est formellement interdit de laisser des médicaments dans le casier ou dans leur sac individuel. Après l'arrêt d'un traitement, l'éducatrice redonne au parent le contenant du médicament.

Tous les employés du CPE possèdent un certificat de secourisme et RCR incluant soin général du bébé et de l'enfant. Cette formation individuelle est mise à jour à tous les trois ans.

Ne pas oublier d'apporter un outil de mesure pour les médicaments des enfants (cuillère creuse, seringue, petite coupe...) avec lequel la personne responsable pourra rejoindre le fond de la bouteille.

Diverses mesures de sécurité

Cours extérieures:

Une vérification journalière des lieux extérieurs qui est effectué majoritairement par la même personne, cette personne à également la responsabilité de documenter ses inspections.

Habillement:

Une attention particulière doit être apportée aux chaussures en ce qui trait à la sécurité au CPE. Le CPE a pris la décision de ne plus autoriser le port de la chaussure de style «croc» ou des sandales genres «gougoune/flipflop» pour les enfants et employés. Le port de la chaussure «croc» est peu sécuritaire, devient très glissante sur surface trempée, ne tient pas bien au talon ou carrément au pied lorsqu'on court, etc... Donc, il est recommandé que tous doivent avoir une chaussure qui comporte un bon support à l'arrière du pied. Ex : soulier fermé, espadrille, sandale avec bande large supportant bien le talon.

Dû à des raisons de sécurité les foulards sont interdits au CPE, nous recommandons que les enfants portent un cache-cou.

Accès au bâtiment:

Les parents doivent faire l'acquisition de clés magnétiques au coût de 10\$/chacune. Le montant est remis en échange de la clé lors de la fin du contrat.

Mesure exceptionnelle de prévention:

Un protocole et plan d'intervention est connu de tous les employés du CPE en cas d'intrusion et/ou menace.

De plus, il est important de tenir votre CPE au courant de tout changement ou situation personnelle difficile ou délicate dans votre milieu familial pouvant possiblement avoir des répercussions au CPE. Nous avons tous un rôle de prévention à jouer dans la collectivité. Le personnel du CPE est formé et agit de façon professionnelle quant à la confidentialité et au respect de votre vie privée.

Il est important de ne pas ouvrir la porte du CPE à aucune personne si la sonnette d'entrée se fait entendre. Un membre du personnel se chargera d'identifier la personne en question et de prendre la décision d'ouvrir ou pas.

Il est important de ne pas entrer au CPE en même temps qu'une autre famille qui entre ou sort du CPE. TOUS doivent utiliser leur clé magnétique et laisser trace de leur entrée.

Média Sociaux :

Il est interdit de mettre des photos d'enfants, parents et employés du CPE sur les médias sociaux, ex : facebook, sans le consentement des personnes concernées.

Crème Solaire

Prenant en considération qu'il est important :

- Que chaque enfant apporte à la garderie un chapeau,
- Que chaque enfant apporte des vêtements légers qui couvrent le corps
 - (ex : grande short, jupe et t-shirt),
- Que les enfants porteront un t-shirt après la baignade ou jeux d'eau, par-dessus leur maillot de bain,
- De recevoir de la vitamine D de façon naturelle,
- De limiter le temps exposé au soleil direct en offrant des endroits ombragés.

La crème solaire sera appliquée :

- Généralement entre les mois de mai à septembre,
- Lors des journées chaudes et humides,
- Après la collation du matin. Et il y aura une 2^{ième} application vers 11h00 avant le dîner lors d'un pique-nique et selon la température.

La crème solaire ne sera pas appliquée :

- Lors des journées confortables et nuageuses, selon le jugement de l'équipe, en prenant en considération la particularité de certains enfants. (ex : peau sensible ou demande spécifique et écrite du parent)
- Après 15h00, sauf si journée chaude et humide.

La crème solaire appliquée sera la marque «Personnelle» FPS 30

Politique d'exclusion

1. Prévenir la propagation des agents infectieux dans la garderie.
2. Assurer et maintenir la santé du groupe d'enfants en réduisant la possibilité de contagion.
3. Informer adéquatement les parents sur la situation où l'enfant ne peut pas être accepté à la garderie.

MÉTHODES DE PRÉVENTION

Le personnel de la garderie applique les mesures suivantes pour prévenir la transmission des maladies :

- Lavage des mains (plusieurs fois par jour);
- Changement hygiénique des couches;
- Désinfection quotidienne des toilettes, table à langer, poignée de portes;
- Désinfection des jouets;
- Aération quotidienne des salles de jeux;
- Lavage quotidien du plancher;
- Verres et débarbouillettes individuelles;
- Usage de gants pour les soins physiques;
- Bonnes mesures de préparation des aliments;
- Autres

En effet, toutes les éducatrices ont plusieurs enfants sous leur responsabilité. Il leur est impossible de consacrer leur temps uniquement à un seul enfant sans délaissier les autres. La garderie n'est donc pas en mesure de répondre aux besoins des enfants malades. Ceux-ci ont plutôt besoin de dormir, de réconfort, de soins physiques accrus.

Le parent peut communiquer avec le personnel de la garderie s'il n'est pas certain de l'état de santé de son enfant. Cet appel doit être fait avant de déplacer l'enfant à la garderie. Le parent et l'éducatrice décident ensemble d'essayer l'enfant pour la journée. Si l'enfant est amené à la garderie, le parent doit rester disponible pour venir chercher l'enfant si son état de santé s'aggravait. Le choix d'une personne pour prendre soin de l'enfant en cas de maladie reste toujours la responsabilité du parent.

SYMPTÔMES À OBSERVER

Un enfant **ne peut pas** être accepté dans le service de garde si l'on observe chez lui l'un ou l'autre des symptômes à la page suivante :

- Fièvre (température axillaire, sous le bras) de 38°C (100°F) et plus);
- Diarrhées;
- Vomissements ;
- Humeur inhabituelle l'empêchant de suivre le groupe : pleure constamment, manque d'énergie ou de sommeil, irritabilité ;
- Douleur aux oreilles ou à l'estomac, difficultés respiratoires ;
- Toux persistante ou incontrôlable (si non traités)
- Éruption cutanée indéterminée (surtout si elle est accompagnée d'autres symptômes).

Si l'un ou l'autre de ces symptômes apparaît durant la journée, le personnel éducateur demandera au parent de venir chercher son enfant.

Nous recommandons que l'enfant soit vu par un médecin, selon le cas, pour s'assurer qu'il n'y aura pas de foyer d'infection. Si l'enfant n'est pas vu par un médecin, les symptômes doivent avoir diminué significativement avant son retour à la garderie.

De plus, si un enfant doit être retiré de la garderie à deux reprises lors de deux journées consécutives dû à de la fièvre, il ne pourra être présent la troisième journée. Il pourra réintégrer la garderie la quatrième journée mais à condition qu'aucun médicaments n'est été donné pour masquer une fièvre.

DURÉE DE L'EXCLUSION DE L'ENFANT

Pour diminuer le risque de contagion des maladies et éviter la « re-contamination » du groupe, voici la durée d'exclusion de l'enfant pour chacune des maladies :

Maladies	Durée d'exclusion et conditions de réintégration*
Conjonctivite infectieuse purulente (œil rouge et/ou œil avec écoulement jaune ou blanc)	24 heures après le début du traitement et sans écoulement.
Impétigo	48 heures après le début du traitement
Gale	24 heures après le début du traitement
Poux	Le lendemain du traitement
Hépatite A (Jaunisse)	Jusqu'au traitement de l'enfant et des enfants du groupe
Varicelle	Jusqu'au moment où l'enfant peut suivre les activités du groupe
Gastro-entérite (Diarrhée épidémique 2)	Jusqu'à la disparition des symptômes et le bon état

enfants et plus d'atteints)	général de l'enfant
Diarrhée	Jusqu'à la disparition des symptômes et le bon état général de l'enfant
Otite moyenne (cas de complications du rhume ou grippe)	Jusqu'au moment où l'enfant peut suivre les activités du groupe
Coqueluche	5 jours après le début du traitement
Rhume et grippe	Dès qu'il peut suivre les activités du groupe
Pharyngite – Amygdalite Scarlatine	24 heures après le début du traitement et bon état général
Pneumonie	Après le début du traitement si l'enfant peut suivre le groupe
Laryngite (faux-croup)	Dès que l'enfant peut suivre les activités et de la diminution de la toux

Note : * Dans tous les cas, l'état général de l'enfant doit être bon avant de réintégrer la garderie.

Mesure d'urgence santé

Prendre note que dans un cas où le CPE doit appeler le 911 pour avoir les services d'une ambulance, selon les normes d'Urgences Santé Québec, ce sera la responsabilité du parent de défrayer les coûts du service en question.

GESTION DES PLAINTES

1. Si vous vivez une problématique ou vous avez une inquiétude concernant votre éducatrice ou la Direction, vous devez d'abord et avant tout vous adresser à celle-ci;
2. Si le problème persiste ou s'aggrave, vous devez vous adresser à la direction, en ce qui a trait aux éducatrices. Ou par écrit au Conseil d'Administration remis à la direction, lorsque la plainte concerne la direction. Lorsque votre plainte est reliée à la santé, la sécurité et le bien-être des enfants, nous sommes dans l'obligation de l'adresser à la personne concernée.
3. Toute plainte sera mise par écrit, portera la signature de la personne plaignante et sera adresser verbalement à la personne concernée;
4. Toute plainte sera analysée par la Direction du CPE et/ou le conseil d'administration.
5. Toute plainte aura un suivi avec les personnes concernées (plaignante/éducatrice/etc...)
6. Toute personne peut porter plainte au MFA lorsqu'elle a raison de croire que le titulaire du permis du CPE manque à ses obligations ou à un devoir imposé par la loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance ou par un de ses règlements.

Horaire typique

<i>Heures</i>	<i>Horaire</i>
Ouverture	Arrivés des enfants Accueil Jeux libres Rangement Routine d'hygiène
9:00	Collation Hygiène Yoga / Psychomotricité Activités planifiées Habillement Jeux extérieur Cercle
11:30	Diner Activités planifiées Routine d'hygiène Routine du dodo
12:30	Dodo Reveille Routine d'hygiène
3:00- Fermeture	Collation Jeux tranquille Habillement Jeux extérieur Départ des enfants

Certains jours nécessitent de la flexibilité et changent en fonction de la météo et de la dynamique du groupe.

Horaire typique pour les poupons

<i>Heures</i>	<i>Horaire</i>
Ouverture	Arrivés des enfants Accueil Jeux libres Changement de couche Heure de la sieste <i>Lorsque la sieste n'est plus nécessaire, il y a des activités planifiées</i> Routine d'hygiène
9:00	Collation Jeux extérieur Cercle Changement de couche Habillage Jeu extérieur / jeu moteur (marche, yoga, balle et mouvement)
11:30	Diner Routine d'hygiène Routine du dodo Changement de couche, exploration de la salle et le cercle (histoires et développement du langage)
12:30	Dodo Réveille Routine d'hygiène
3:00- Fermeture	Collation Jeux tranquille Changement de couche Habillement Jeux extérieur Départ des enfants

Certains jours nécessitent de la flexibilité et changent en fonction de la météo et de la dynamique du groupe.

Programme éducatif au CPE L'univers des Bambinos.

Avec les enfants:

- Pédayoga: psychomotricité, contrôle.
- Québec en Forme: psychomotricité
- Brindami: Habiletés sociales
- Cornemuse: Langage
- Montre et raconte hebdomadaire: Langage, présentation devant un groupe, partage.
- Heure du conte journalier.
- Atelier comptines/chansons journalier: cahier remis aux parents pour l'année.
- Pictogrammes: pour rangement, émotions, horaire, séquence d'une tâche (toilette-lavage de mains, etc...)
- Coins de retour au calme.
- Tableau des responsabilités.
- Atelier boîte à lunch et coffre à crayon: Autonomie pour préparation école.
- Visite de l'école.
- Visite hygiéniste dentaire.
- Organisme L'Autre chez soi: ateliers sur intimidation, affirmation de soi, etc...
- Organisme Espace Outaouais: Prévention violence, etc...
- Sensibilisation en relation avec la nature: Recyclage, compostage, faire jardin, l'arroser, l'entretenir, faire cueillette, apporter les légumes à la cuisine.
- Saines habitudes de vie: Québec en forme, alimentation: atelier cuisinier d'un jour, faire soupe à rapporter à la maison. Bon sommeil. Faire muffin, biscuit. Faire leur propre boîte à lunch avec cuisinière. Apprentissage des méthodes de "mouchage", laver les mains, comment tousser, brosser les dents (Germaction)
- Jeux extérieurs: 2 à 3 fois par jour selon température. Jeux libres et en ateliers.

Avec les parents:

- Atelier préparatoire pour parents en collaboration avec l'école.
- Flash-info mensuel: explication des thèmes, recettes santé, outils d'information, etc...
- Calendrier d'activité mensuel affiché au vestiaire: rappel du calendrier annuel.
- Calendrier d'activité annuel remis en début d'année: thème mensuel, journée thème, sortie, visite, etc...
- Rencontres bi-annuelles entre parents d'un enfant et son éducatrice (teur). (Novembre et Juin)
 - Communication avec l'aide d'une grille d'observation afin d'évaluer les différentes sphères du développement de l'enfant et définir avec les parents de nouveaux objectifs.
- Tableau de programmation d'activités.

Pour les employés:

- Cartable-photo "joujouthèque": bac de thèmes, jeux, meubles, matériels divers, etc...
- Tableau de préparation de programmation d'activités.